

Introduction

Game of Thrones : un droit si classique. Pour l'instant¹

Marie-Anne FRISON-ROCHE,

*Agrégée des facultés de droit, Professeur de droit privé et sciences criminelles
à l'Université Sciences-Po (Paris)*

Pris sous le seul angle du Droit, il semble n'y avoir rien ni de très mystérieux ni de très de bouleversant dans *Game of Thrones*, histoires virevoltantes et nouées emplies de tant de mystères et de bouleversements. Sans doute parce le livre puis la série ne sont qu'une lecture de notre société. Le Droit y apparaît donc sous les traits qu'on lui connaît. Familier. Tel quel.

Cela justifie que des propos tenus par ses personnages se glissent désormais comme référence dans les opinions rédigées par des juges américains dans leurs décisions, un juge ayant ainsi fait expressément un lien entre le 1^{er} Amendement à la Constitution américaine garantissant la liberté d'expression et un propos de Tyrion Lannister. Si la série s'intègre si aisément dans notre vie quotidienne et juridique, c'est qu'elle-même ne s'en détache en réalité guère.

Dans cette série si minutieuse où chaque détail est travaillé, le Droit y est décrit comme tous les éléments du décor, lui parmi le reste. Un pilier sur lequel les personnes s'adossent, un élément si familier et commun qu'il

1. Cet article prend appui sur un *Working paper* bilingue, doté de nombreuses références et renvois par liens hypertextes, accessible à l'adresse suivante : <http://mafr.fr/ft/article/game-of-thrones-un-droit-si-classique/>.

attire à peine la lumière, cadre dont on reproduit les motifs en les malmenant quelque peu mais dont on garde les contours, sans les effacer ni les briser. Le Droit n'y est pas réinventé. Pas plus qu'il ne semble constituer un enjeu majeur.

Peut-être parce que, tandis que la série emprunte à toutes les Histoires des différentes nations du monde, le roman fût lui-même inspiré par l'Histoire britannique médiévale, semée de meurtres perpétrés en famille pour une couronne qui ne restait jamais assez de temps sur la tête de l'assassin triomphant pour que le sang de sa victime ait eu le temps de coaguler avant que cette tête ne tombe à son tour, farandole que l'on retrouve dans ce jeu des trônes tournoyant autour du Trône de Fer. N'en faisons grief à l'auteur pour manque d'imagination, Shakespeare procéda de la même façon pour construire ses pièces. Cela n'est donc en rien gage d'effacement ou de pâleur.

Cette Histoire anglaise fût le théâtre de grandes fureurs déchaînées pour saisir des pouvoirs juridiquement organisés et non pas pour les remettre en cause. Elle vit se déployer de terribles stratégies pour s'asseoir sur le trône et non pour le renverser. Personne ne remit en cause le système royal et féodal, la propriété et le principe d'organisation du commerce. Pas davantage dans *Game of Thrones*. L'on retrouve dans la série tout ce que l'on connaît : institutions, règles, comportements et personnages. Classiquement. Dans le vacarme de ce jeu ensanglanté, il n'y a qu'un élément calme, si calme qu'il demeure le plus souvent implicite : le Droit.

Si romancier et scénaristes avaient planté leurs griffes dans la Révolution Française, dont le projet même était non pas de tuer le Roi pour lui prendre son trône mais de couper la tête d'une royauté de Droit divin, d'abattre avant tout le Droit féodal et royal, il y aurait alors eu des intrigues légales et une épopée juridique. Une terreur juridique. Un carnage de règles, un éventrement institutionnel. Comme dans l'épopée des *Rois Maudits* qui inspira l'auteur de *Game of Thrones*, roman juridique dont la série télévisée garde la trace.

Les procès auraient été centraux, comme l'est celui des Templiers dans cette série française sous ses deux formes. Alors qu'à celui de Cersei Lannister, celle-ci est absente et préfère exterminer l'ennemi par le feu souterrain qui embrase en un instant ennemis, juges et procès. C'est plus simple et plus sûr qu'une délibération juridictionnelle. Lorsque Littlefinger est

vaincu, c'est au terme d'un procès simulé entre ses propres victimes. La dernière phrase qu'il entend est « il n'y a pas de justice en ce monde ». Ou bien encore, lorsque Tyrion Lannister passe en jugement devant son père pour un meurtre qu'il n'a pas commis, s'il demande à bénéficier d'une preuve d'innocence par l'ordalie, c'est pour être lavé de la faute d'avoir tué sa mère par sa propre naissance et d'être né nain, double méfait que son père léonin veut lui faire payer. Lorsqu'il est condamné à mort pour parricide, l'on ne voit presque rien du procès, la question principale étant la difficulté d'exécution de la peine capitale prononcée par Cersei tandis que l'enjeu en est le changement de camp de Tyrion.

À écouter des historiens, la série ne serait donc qu'un voile romanesque sur l'Histoire, une « fantaisie » jetée sur des situations éprouvées puisque les rois et chefs de bande les ont déjà menées dans la mémoire des peuples tandis que le *vulgum pecus* les a déjà subies. Même le dragon exotique qui fait rêver les spectateurs était déjà présent dans la Légende d'Arthur, la brume d'Écosse n'étant que son souffle.

Les allégories ne sont d'ailleurs que des hommages rendus à la réalité : qui a un tempérament de feu aura le lion pour emblème, qui vit dans les bois aura le cerf pour totem et sera abattu au couteau dans des noces sanglantes, qui survit dans le sable sous l'ardeur du soleil se reconnaît dans le serpent, qui affronte le froid a le loup pour compagnon, qui est ondulant comme une seiche dans l'eau la prend pour blason et a pour force militaire les bateaux.

Comme il convient, le conte égrène quelques préceptes moraux de bonne conduite. Par exemple : qui se bat seul s'épuise tandis que celui qui s'unit avec d'autres pourtant différents de lui avance ; qui est déloyal finit par être démasqué. Le Droit aussi reprend souvent à son compte ces valeurs d'engagement et de fidélité, l'on retrouve ces points de contact entre le Droit, la Morale et l'utilité, que l'on lit si souvent dans les manuels de Droit. Nul besoin de Bentham.

Dès lors, dans cette série emplies de surprises grandioses, de personnages épiques, de retournements, et ce d'autant plus qu'elle se mit à courir plus vite que le livre dont elle naquit, l'on ne trouverait donc que ce que l'on connaît déjà du Droit : il suffirait de soulever les déguisements, comme on le fait dans une fable. On y retrouve alors les règles juridiques classiques (I.), reconnaît en décalque le système juridique féodal (II.), contesté parfois

par des principes juridiques exogènes (III.). Mais il est remarquable que la série ne soit pas encore finie. Or, ce qui va arriver ne renvoie-t-il pas à des problématiques juridiques que nous ne maîtrisons pas ? Saison inconnue au sens plein du terme, terrain juridique inconnu, sol incertain d'un Droit qui prendrait la forme des « Sans-Visage » et des « morts qui marchent » ? (IV.).

I. La multitude de règles juridiques classiques, reproduites et respectées

Si l'on prend les règles juridiques qui apparaissent dans *Game of Thrones*, elles sont toujours assez classiquement énoncées tandis qu'elles sont toujours respectées. On y regarde ce qu'on apprend des règles qui régissent le fait d'inceste (A.), qui organisent la propriété et l'organisation commerciale (B.), la dévolution des titres (C.) ou l'engagement par la parole donnée (D.).

A. L'application classique des règles juridiques gouvernant l'inceste

Le Droit de la famille représenté dans *Game of Throne* est classique. À tout le moins du côté du Droit. Car du côté du fait, au centre de l'épopée la relation fusionnelle entre Cersei et Jaime Lannister cause beaucoup d'émotions. Frère et sœur, père et mère de nombreux enfants mourant dramatiquement les uns après les autres, de plus en plus ouvertement incestueux, s'aimant plus que tout au monde, le couple a de quoi choquer. Les commentaires ont été innombrables, notamment au regard de la relation ultérieure entre Jon Snow et la Mère des Dragons. Mais en Droit ? Rien de plus classique.

En effet l'inceste est une pratique non interdite par le Droit en tant que telle, tant que les intéressés n'exigent pas du système juridique qu'il en reconnaisse la conséquence, c'est-à-dire une filiation entre les deux auteurs et l'enfant qui peut en résulter.

L'interdit juridique ne porte pas sur le fait d'avoir des relations sexuelles avec des ascendants ou des descendants ou des collatéraux. On le présente parfois ainsi car est par ailleurs interdit par le Droit pénal le fait d'obtenir par la contrainte des rapports sexuels, ce qui constitue le crime de viol.

Cette contrainte peut prendre la forme d'un abus d'autorité. Or, ce crime de viol par abus d'autorité est souvent *de facto* commis par des adultes sur leur propre enfant mineur ce qui conduit à parfois confondre le crime de viol avec le fait d'inceste, mais celui-ci n'existe pas en tant que tel en Droit pénal, même si la relation d'ascendance caractérise l'autorité dont l'abus est constitué.

C'est en Droit civil que l'inceste est une notion juridique autonome. Ce qu'interdit le Droit est le prononcé par l'État d'un mariage entre ascendant et descendant ou entre collatéraux (par l'article 161 du Code civil) ainsi que l'établissement d'un lien de filiation entre l'autre des parents vis-à-vis duquel le lien de filiation n'a pas été établi (par l'article 310-2 du Code civil). La prohibition est effective puisque seul l'État peut marier les personnes et seul l'État établit les filiations. Il ne s'agit donc pas d'une règle juridique qui gouverne les relations entre les adultes, qui sont juridiquement libres d'avoir des relations incestueuses, dès l'instant qu'il n'y a pas d'abus d'autorité, le Droit n'excluant pas même la survenance d'enfants.

Mais c'est une règle juridique par laquelle la société « ne veut pas voir » que l'enfant est issu d'un rapport consanguin et « ne veut pas voir » par un lien juridique du mariage – en ce qu'il a de manifeste – le lien d'intimité existant entre deux personnes liées d'une façon si proche dans le groupe familial. Il s'agit bien d'une sauvegarde de la structure familiale en tant qu'elle est elle-même le socle de la structure sociale puisque la prohibition joue également entre beau-père et belle-fille, etc.

Lévi-Strauss montra la nature politique de cette règle juridique fondamentale, faite pour que la société à la fois tienne et s'ouvre à d'autres sociétés, liens solides noués par le principe d'exogamie. Pour cela, il fallait que le Droit non pas sanctionne mais soit « aveugle », en interdisant qu'une filiation pourtant avérée entre le père incestueux et les enfants, tous blonds, seuls blonds, soit établie.

Cette puissance du Droit à ne pas voir, nous la regardons dans *Game of Thrones* lorsque Bran Stark voit ce qu'il ne devait pas voir. Précipité dans le vide, il en devient immédiatement impotent. Plus tard, il deviendra aveugle. Tel le Droit, plus il devient puissant, plus il se défera des aptitudes concrètes, marcher, voir les choses immédiates. Comme le Droit, il pourra voyager dans le temps et dans l'espace. C'est lui qui incarne la véritable normativité.

Ainsi le Droit face aux enfants incestueux des enfants Lannister ne les « voit » pas. Le couple composé du frère et de la sœur s'affiche mais ne se marie pas. Du point de vue juridique, rien de plus classique.

B. L'application classique des règles juridiques gouvernant la propriété privée et l'entreprise

La propriété privée n'apparaît que peu, le commerce lui-même n'étant pas une activité principale dans le jeu de conquête. Mais trois secteurs apparaissent plus particulièrement. Au fur et à mesure des épisodes, l'on voit les banquiers qui attendent tranquillement que les gouvernants s'épuisent en fêtes et en guerres, pour se saisir de leurs royaumes, de leurs terres et de leur population, changeant de partenaires selon le vent des conjonctures.

L'on observera que les banques n'apparaissent pas en nom propre mais sont toujours représentées en groupe à travers un mandataire commun, personnage tout en amabilité, joué par un acteur britannique renommé. La « Banque de Fer », portant donc le même nom que le trône, objet de toutes les convoitises, patiente toujours, renégocie toujours, trahit toujours. L'émissaire parle pour l'ensemble des banques, il considère toujours l'international. Il se réfère à des normes souples. Qui a suivi la question juridique des dettes souveraines pourrait achever chacune de ces phrases débutées dans ces dialogues.

L'autre activité la plus prospère est la vente des êtres humains. Littlefinger tient sa fortune d'une maison close où la satisfaction de tout désir est possible et les différentes maisons royales ou princières ont bien trop besoin de son appui financier pour se demander si les prestations ne méconnaissent pas la dignité. L'esclavage se porte bien dans tous les territoires et la violence avec laquelle la *Mère des Dragons* y met fin, en crucifiant les marchands d'êtres humains fait réfléchir sur la façon de faire.

C. L'application classique des règles juridiques gouvernant la dévolution des titres

Les règles de dévolution des titres politiques paraissent classiques. Les enfants en héritent des parents à cause de mort par des mécanismes de dévolution successorale classiques. La loi salique, cette diabolique

invention de juristes français pour écarter les filles afin de mieux écarter les gendres étrangers, semble n'y avoir pas cours. Ainsi lorsque Cersei Lannister s'assoit sur le Trône de Fer et entend obtenir allégeance de tous au-delà de ceux présents dans la salle qui se soumettent à elle, elle prétend y avoir droit par anticipation d'une victoire sur les autres royaumes, selon un principe bien connu de « légalité rétroactive », car son père n'était roi que d'un royaume, n'étant que premier ministre du roi précédemment assis sur ce Trône-même. Si son frère s'incline, n'est-ce pas parce qu'en toutes choses il s'incline devant la seule occupation de ses pensées : elle ? Il n'est pas à un royaume près.

En revanche, c'est bien à une application de sorte de loi salique de fait que l'on assiste au préjudice de Yara Greyjoy. Avec grande brutalité. Dans cette saga, le Droit n'est pas central, mais il n'est pas non plus aimable. Ainsi, Euron Greyjoy est devenu apte à succéder par le meurtre de son propre frère, façon efficace et classique de déclencher l'ouverture d'une succession. Celle-ci désigne à première vue le fils. Mais si faible, si peu viril. La fille, alors ? L'oncle a anticipé le dégoût que cela provoquera chez les guerriers qui le portera sur le trône, en préférant acclamer le frère régicide plutôt qu'une fille. Il n'est pas même besoin de la rouerie de juristes français pour retrouver des principes écartant les femmes, il suffit de poings levés. Mais la Série n'est pas finie.

D. L'application classique des règles juridiques gouvernant la parole donnée

« Les Lannister payent toujours leur dette ». Faut-il donc un adage pour que la formule ait de la force ? Ils en semblent si fiers et la rappellent si souvent... Pour obtenir encore un peu de crédit auprès de cette Banque de Fer, interlocuteur d'autant plus redoutable que nul n'en connaît les actionnaires...

Mais en quoi le principe leur est-il propre ? Qui ne paye pas ses dettes ? Qui n'est pas comptable de sa parole donnée ? Être comptable de sa parole est la définition de la responsabilité. Or, lorsqu'un des personnages donne sa parole, il est tenu par celle-ci. Comme les paroles données dans *Game of Thrones* ne sont guère de nature platement contractuelle, elles se payent souvent par la mort.

Ainsi lorsque Stannis Baratheon donne sa parole à la sorcière rouge de lui apporter en victime sacrificielle un enfant de sang royal pour obtenir son aide dans le meurtre de son propre frère, il doit payer le prix de son engagement par le sacrifice de sa propre fille. L'enfant ne laissera qu'un jouet, retrouvé dans les cendres de son bûcher, mais c'est sur ce jouet que sera bâti le tribunal devant lequel comparaitra peut-être celle qui réclama cette chaire royale. La responsabilité vient toujours.

La parole dans ce monde médiéval est ce qui est le puissant et révèle à celui qui l'émet qui il est. La parole donnée n'est jamais d'exécution littérale, c'est avoir âme de banquier que de ne la voir qu'ainsi. Ainsi lorsque Viserys Targaryen, prétendant à la Couronne par naissance, beau jeune homme à l'âme veule, demande à celui qu'il considère comme son laquais barbare à être immédiatement serti de cette couronne d'or des 7 Royaumes et apprend qu'il sera immédiatement satisfait, il arbore le faciès du créancier empli de ses droits. Cela sera la dernière fois qu'on le verra puisque l'or en fusion qui lui est déversé sur la tête lui ôte la vie et permet à sa sœur d'avancer dans la lumière.

II. La reproduction en décalque de l'organisation juridique féodale

Au fur et à mesure que se développent les intrigues, l'on traverse des distinctions, recoupements et alliances institutionnelles classiques. C'est notamment le cas des relations consolidées par le Droit entre les Rois, l'Église, l'Armée, les commerçants et l'Université (A.). Aucun ne constitue un monde autonome car ce qui constitue ces 7 Royaumes est une organisation féodale autour de *Port-Réal* (B.).

A. Système juridique féodal unifiant tous les royaumes

Les pouvoirs politiques sont tous juridiquement construits sur la détention d'un trône. Dans un système féodal dont le principe est incontesté, ils prétendent tous se saisir du pouvoir central en s'asseyant sur le Trône de Fer. Dans chacun des 7 Royaumes, le pouvoir politique est exercé par une famille. Le pouvoir politique s'y exerce donc d'une façon dynastique.

La question est moins assurée à l'avenir, concernant de nombreux royaumes, à l'image de l'enfant qui dans le Royaume du Nord tient sa Baronnie. Dans ces paysages politiques si anciens, la règle de la majorité pour devenir Roi, qui oscille généralement entre 12 et 14 ans, ne semble pas s'appliquer.

Et pour que s'applique la règle dynastique, le monarque doit engendrer, thème central des politiques royales. C'est ce pour quoi Aeron Greyjoy a troqué son apport militaire à Cersei contre la main de celle-ci car c'est alors ses enfants qui pourront s'asseoir sur le trône. L'on peut dès lors se demander ce qu'il adviendra dans le Royaume des Îles de Pyke si la nièce de celui-ci, prenant à son tour le contrôle de la flotte, s'empare de ce trône-là et continue à n'être pas encline à avoir des enfants.

De la même façon qu'advient-il si Daenerys, en tant qu'elle se fait désigner comme la « mère » des dragons, continue d'en tirer comme conséquence qu'elle ne peut engendrer, ayant déjà fait advenir du jeu trois dragons ?

Il est vrai que sa rencontre avec Jon Snow renouvelle l'hypothèse, tandis que le dévoilement progressif des filiations la complique. En effet, dans le même temps qu'elle cessera d'embrasser ce que l'on pourrait appeler un principe de stérilité politique, rappelant celui de la Grande Elisabeth, elle engendrerait des enfants avec son cousin, allant contre le principe de l'exogamie. Ainsi la violation de l'inceste ne serait pas tant celle qui éclate à chaque minute. Il est parfois ainsi en matière de méconnaissance du Droit.

B. Les relations juridiquement organisées entre pouvoirs politique, militaire, commerçant et universitaire

Les militaires sont tous reproduits fidèlement, dans leur hiérarchie, leur méthode d'enrôlement, leur fidélité à leur chef politique, le rôle de conseil exercé par leur général, le caractère noble de celui-ci. Ils n'ont pas d'autonomie, et sont au service des Rois. Rien de plus classique pour nous qui aimons à y voir l'ancrage du Service Public.

Les commerçants sont à la fois méprisés, endurés et courtisés puisqu'ils tiennent le nerf de la guerre. D'ailleurs la seule façon dont Cersei conçoit de concrétiser l'adage familial en payant les dettes royales vis-à-vis de la

banque est de se saisir des biens du Royaume du Haut-Jardin, qui est le seul royaume dont la prospérité ne repose pas sur la guerre mais sur l'activité maraîchère et les mariages arrangés. Jardin d'enfants.

Ce qu'il conviendrait d'appeler le « monde savant » est concentré dans La Citadelle. L'Université y est représentée de la façon la plus classique qui soit. Les solutions sont dans les livres. L'accès au savoir est à la fois possible pour tous et très ingrat dans son apprentissage, supposant une soumission aux maîtres. La bibliothèque y est la pièce centrale. Chaque gouvernant a auprès de lui un littéré venant de cet endroit à la fois définitivement excentré et central. Description fidèle d'*Alma Mater*.

Comme cette série est amusante à regarder pour tout universitaire, parfum de nostalgie du temps des mondes ordonnés.

III. Les affrontements au nom de normes exogènes au système juridique féodal

Dans ce jeu des pouvoirs, où personne n'est tranquille car chacun en veut plus, état de notre société pouvant faire penser qu'il s'agit d'un jeu sans gagnant et sans fin, deux chefs de guerre ne jouent pas le jeu avec les points distribués par le jeu classique. En premier lieu la Mère des Dragons prétend utiliser des notions comme le droit des êtres humains à disposer d'eux-mêmes contre la puissance des chefs (A.) tandis que le Haut-Moineau prétend soumettre les chefs au nom de la Divinité (B.). Droits Humains et primauté de Dieu, comme cela nous est familier. Cela aussi finit par des bains de sang.

A. La contestation des pouvoirs au nom des droits humains par la Mère des Dragons

Le personnage qui semble avoir enthousiasmé les spectateurs est Daenerys Targaryen, notamment les spectatrices, en tant qu'elle représente la prise de pouvoir par elle-même pour elle-même, un pouvoir exercé sur les autres, y compris des hommes physiquement plus forts et plus âgés, mais un pouvoir exercé au bénéfice des autres. L'État bénéfovolant, c'est elle.

La « Mère des dragons », c'est aussi un si beau nom, comme les premiers habitants américains se les attribuaient. Une guerrière soucieuse d'autrui.

Si l'on regarde avec un prisme plus juridique, elle revendique la titularité du pouvoir sur les 7 Royaumes à un titre dynastique mais c'est en revanche sur un mode révolutionnaire qu'elle se comporte dans les terres tenues par son autorité et gardées par les nomades, dont l'emblème est le cheval. Simple veuve d'un des chefs et promise à être recluse, elle s'impose par le feu qui émane de sa personne, qui brûle sa prison, mate ses opposants.

Dans un second temps elle tient un discours qui pose l'égalité entre les êtres humains. Égalité entre les hommes et les femmes, tandis que dans les autres royaumes celles-ci sont servantes. Égalité entre les puissants et les non-puissants, puisque sa garde prestigieuse est « immaculée », alors que l'eunuque Varys est réduit à être toujours une présence tolérée puisque utile puisqu'espion. Égalité entre l'esclave et l'être humain libre puisqu'elle met fin à l'esclavage.

Comme dans l'Histoire des États-Unis, c'est parmi les esclaves eux-mêmes qu'elle trouve des opposants car il est parfois désavantageux d'être libre. Comme dans l'Histoire de France elle frappe de mort et de terreur ceux qui font commerce des autres. C'est de là le personnage le plus français. Peut-être parce que le plus entier.

B. La contestation des pouvoirs au nom de la religion par le Grand Moineau

Le Grand Moineau incarne le pouvoir religieux avec la prétention juridique qu'on retrouve souvent dans celui-ci : à la fois l'autonomie par rapport au pouvoir politique en tant que celui-ci ne saurait lui imposer sa normativité et sa supériorité à son égard, à travers des injonctions portant sur les personnes, les titres nobiliaires et les fonctions politiques de celles-ci étant neutralisés.

C'est ainsi que les princes sont définitivement marqués au front, que Cersei doit défilier dénudée sous les injures pour expier des fautes au regard de préceptes d'un autre ordre que le sien.

L'affrontement des deux ordres normatifs est clairement exposé. Le personnage qui déroule les préceptes au fur et à mesure écarte l'emprise

de la Loi pour imposer le principe de Charité. Rien de plus classique. S'approprier la totalité des richesses matérielles au nom de l'impératif de dénuement. Rien de plus courant.

Le conflit entre ordres normatifs est aussi nettement réglé. Pas de quasi-loi de 1905, ni de système américain selon lequel la religion relève de la sphère privée. Dans un premier temps, l'ordre religieux s'imposa, son apothéose devant être l'emprise acquise du chef religieux sur le jeune Roi et l'exécution projetée de sa mère, exécution déguisée en procès public d'inquisition. La hiérarchie fût renversée d'un seul coup, sans aucun dialogue des juges. L'épouse du Roi seule perspicace du groupe percevant qu'une femme comme Cersei n'entrant pas dans le personnage juridique du contumace, personnage défait. Cersei ne peut être qu'à sa fenêtre en train d'attendre l'explosion du système religieux par l'anéantissement de son lieu de culte, transformé par le Grand Moineau en tribunal dont elle regarda un verre à la main la métamorphose en tombeau. La mise en hiérarchie entre Droit et Religion n'est jamais vraiment paisible.

IV. Le nouveau droit sur lequel le jeu des trônes n'a pas prise : la suite

Voilà sans doute le vraiment nouveau dans la dimension juridique de *Game of Thrones* : ce que nous n'avons pas encore vu. Tout d'abord, ces morts qui marchent en apportant le froid (A.). Et ces Sans-Visage qui peuvent tuer au terme d'un étrange apprentissage, chaque visage étant conservé dans un endroit mystérieux (B.).

A. *Winter is coming* et le droit de l'environnement, « droit de l'avenir »

Lorsque les morts se relèvent pour anéantir l'ensemble des royaumes, il ne s'agit plus de raconter l'Histoire romaine ou arabe ou anglaise. La Mort qui vient du Froid et qui a vocation à transformer tous les êtres vivants en êtres morts, ce n'est pas de la fantaisie, voilà bien un récit fantastique. Mais de ce que nous commençons à en voir dans les épisodes disponibles, nous comprenons que le destin de tous les êtres humains est déjà scellé

par cette mort qui avance par un climat qui change pour tous si nous ne nous unissons pas. De quoi le Droit de l'environnement nous parle-t-il, si ce n'est de cela ?

En effet, le spectateur collecte ses informations lorsqu'il met ses pas dans ceux de Bran Stark. En effet, pouvant alors voyager dans le temps et retourner dans les temps les plus reculés, nous comprenons que tous ces êtres humains qui se battent à mort pour un pouvoir terrestre, pour un Trône de Fer permettant de régner sur tous les autres trônes, justifiant de tuer tous les autres êtres humains qui paraissent à chacun si différent de soi, amenant deux femmes blondes à se dresser l'une contre l'autre pour savoir qui mourra la première sous le glaive de l'autre, ont en réalité un avenir commun : un froid radical qui les anéantira tous sans distinction dans une mort immédiate et générale qui sera sans pitié parce qu'indifférente.

Pourquoi ce danger est-il si immense ? C'est qu'il est de nature climatique. *Winter is coming*. Même en français, c'est ainsi que la formule est dite. Une sorte de fatalité universelle. Contre cela, aucun mur ne vaut.

Les êtres humains savent qu'ils vont tous en mourir sans distinction et que c'est leur propre puissance qui est retournée contre eux. C'est ainsi que le mystérieux Roi de la nuit est le seul qui parvient à enfourcher un dragon et à le lancer contre la mère de celui-ci. C'est ce qui est le plus précieux aux humains qui va causer leur perte. Et nous le savons. Et nous voyons leur marche. Marche mécanique, lente, destructive, d'où il doit résulter la destruction de tous les royaumes, rendant vaines l'ensemble de toutes ces intrigues, jeux et personnages, frontières, climats divers, routes et édifices. Recouverts par la même glaciation mortifère.

Nous apprenons comment le péril est advenu. Nous savons qui l'a fait : nous-mêmes. En effet, comme l'a vu Bran Stark, dans des temps ancestraux, ce sont les créatures de la forêt vivant tranquillement autour de l'Arbre auprès duquel s'enracinent ceux qui voient les choses qui agressées par des hommes destructeurs se sont défendues. En sont nés les marcheurs blancs. Nous voilà responsables au premier titre, la nature déferlant contre nous. Les marcheurs blancs ont pour armes les morts-vivants, c'est-à-dire les êtres humains eux-mêmes, la mère tuée se relevant à l'instant pour tuer son propre enfant vivant. Voilà le sort de cette partie prenante si particulière que sont les « générations futures » dans le Droit de l'environnement.

Pierre Godé qualifie à si juste titre le Droit de l'environnement de « Droit de l'avenir ». C'est un avenir que nous ne connaissons pas, non pas parce que comme pour toute chose l'avenir a une part de mystère mais parce qu'il y a un « but monumental » à atteindre, un but monumental qui justifie qu'un « Droit de la Compliance » se constitue. Dans *Game of Thrones*, nous en avons un aperçu.

En effet dans ce « Droit de l'avenir » qu'est le Droit de l'environnement, la seule solution est d'arrêter de se faire la guerre entre les 7 Royaumes pour s'unir car sinon la mère tuera sans le savoir sa propre descendance tandis que le dragon brûlera d'une flamme de glace sa Mère. C'est fatal. Cersei Lannister compte bien sur l'affaiblissement que suppose un tel arrêt de l'affrontement entre certains royaumes pour mieux s'appropriier Port-Réal. Parce que, comme beaucoup, les bases du Droit de l'environnement elle n'y croit pas ; parce que même si on lui apporte quelques éléments probatoires elle préfère prendre sa part du lion dans le nouveau jeu que cela implique, tandis qu'elle rejette l'idée qu'il faudrait abandonner Souveraineté et Guerre pour se soucier du climat et des générations futures, elle qui endure jusqu'à la mort de ses enfants sans même pleurer.

Ainsi le premier Droit le plus intéressant dans *Game of Thrones* est celui qui pourrait peut-être émerger dans la suite de la série, à savoir le Droit de l'environnement, à travers un traité historiquement nouveau noué entre les êtres humains mobilisant la totalité de leurs forces contre un climat mortifère.

Comme un tel traité est improbable. Comme dans notre monde. Et pourtant c'est notre seule issue.

B. Les Sans-Visage et l'irresponsabilité

L'autre part fantastique de l'histoire est celle des Sans-Visage. Il s'agit d'une confrérie si centrale que la pièce dans laquelle sont rangés les visages que ses membres peuvent emprunter est l'affiche de la série.

Ces visages sont prélevés sur les cadavres de personnes assassinées par les membres de la confrérie. Est entrée dans cette confrérie Arya Stark après qu'elle a fui Port-Royal en ayant un but : venger la mort de son père, exécuté injustement, puis venger celle de sa mère et de son frère abattus lors des noces pourpres.

Pour entrer dans cette confrérie, elle a dû apprendre à n'être plus personne. Son maître est lui-même passé maître dans cet art. Il n'a pas de nom et sans doute pas de visage, puisqu'il en emprunte à loisir grâce à cette sorte de thesaurus auquel ont accès les membres.

Arya peut ainsi exécuter Walder Frey, après lui avoir fait déguster ses deux garçons, plaisir qu'elle pût s'offrir en ayant pris le visage d'une servante. Puis sous le visage de sa première victime, elle regarda s'écrouler la totalité des gens d'arme qui avait tué ses proches.

Dans les deux épisodes saisissants, elle le fait à la façon d'un juge. Elle ne tue les personnes qu'en raison d'un comportement meurtrier infâme justifiant la peine de mort, ôte le visage emprunté pour que le condamné voit qui le condamne, rappelle les faits, prononce l'arrêt et l'exécute. Dans le dernier cas, la scène est particulièrement intéressante puisqu'elle prit le masque de l'assassin pour mieux exécuter les complices et les informa que pour assassiner des innocents, y compris des enfants, sans courir aucun danger puisque venus sans arme à un mariage, il ne faut veiller qu'à une chose : ne laisser aucun membre de famille vivant apte à venir demander des comptes. « Demander des comptes », n'est-ce pas la définition même de la responsabilité ?

Mais précisément, à qui Arya Stark va-t-elle rendre des comptes, puisque par définition elle ne montre pas son visage à d'autres qu'à sa sœur ? Contrairement à tous les autres personnages qui agissent à visage découvert et qui payent ou reçoivent le prix de leur méfait ou de leur courage, elle est le seul personnage à avancer sans que personne ne la voie. Elle avance lentement vers sa proie : tuer Cersei. Interrogée sur la raison de son long voyage solitaire et sans aucun moyen matériel, elle le révèle sans aucune difficulté à son interlocuteur médusé.

En effet, qui n'a pas de visage n'endure aucune responsabilité. Pas besoin de lire Levinas. Il suffit de suivre Arya Stark. Pouvoir toujours changer de visage, n'est-ce pas le plus grand des pouvoirs ? Il permet à une presque petite fille de dire ouvertement et d'une façon crédible qu'elle tuera la plus grande et la plus féroce des Reines, actuellement assise sur le Trône de Fer.

Et nous nous demandons si par la suite ce n'est pas elle qui le fera, si la Mère des Dragons puisqu'elle se soucie d'autrui irait se soucier de sauver le monde par la lutte contre le changement climatique.

Mais tuer tant d'êtres humains, au titre de l'apprentissage puis par exercice de la justice, n'est-ce pas un comportement dont on doit répondre ? Précisément sous l'angle de la responsabilité, alors que tous les personnages de la série sont continuellement menés devant des juges, Arya ne comparait pas puisqu'elle n'a plus de nom ni de visage.

Or, si nous revenons à la société dans laquelle nous vivons et dont *Game of Thrones* ne nous a jamais éloignés, ne sommes-nous pas en train de devenir des Sans-Visage ? Par un apprentissage numérique, nous prenons mille visages, les alias nous permettent des jeux d'identités multiples, voire infinies, nous exécutons ceux auxquels nous imputons des comportements reprochables, nous pouvons filer dans des chemins de traverse digitaux inaccessibles aux royaumes classiques.

Justice privée, irresponsabilité, mille visages, n'est-ce pas le monde numérique, nouveau fantastique qui est notre quotidien. Pour l'instant, une série nous y promène.